

Chapitre 13 :

Renouvellement et rabais

Avec la réussite de leur projet « Grandes Cultures » initial, Mathieu, Benoît et leurs 8 autres collègues agriculteurs souhaitent poursuivre l'aventure en **renouvelant leur projet** pour une nouvelle période de 5 ans. Satisfaits de l'accompagnement et du suivi réalisés sur le projet initial, ils décident de ne pas changer de mandataire et conservent Carbone Français Association dans ce rôle.

Renouveler le projet collectif va toutefois impliquer :

- De conserver, comme pour le projet initial, un **scénario de référence spécifique** (Voir Chapitre 7)
- De redémontrer **l'additionnalité** du projet (Voir Chapitre 6).

Règles d'additionnalité à respecter en cas de renouvellement de projet

Impact des leviers considérés	Pour des leviers maintenus (Déjà mis en place lors du projet initial)	Pour de nouveaux leviers activés
Augmentation du stockage de carbone par le sol	Ne pas redémontrer à nouveau (<i>notion de maintien du stock</i>)	A démontrer comme pour un premier projet
Réduction des émissions GES des exploitations	Démontrer que le renouvellement du projet est nécessaire pour maintenir les leviers	
Réduction des émissions GES en aval	Redémontrer à nouveau	

Source : Méthode « Grandes Cultures » du Label Bas Carbone – **V1**



Quant aux leviers à actionner lors de ce renouvellement, la méthode « Grandes Cultures » du Label Bas Carbone permet d'appliquer de **nouveaux leviers**, et offre aussi la possibilité **d'améliorer les leviers** utilisés lors du **projet initial**.

Nos 10 agriculteurs vont, par exemple, pouvoir :

Renforcer la baisse des émissions GES du projet initial

- En réduisant davantage l'apport d'engrais minéraux par rapport au projet initial (sans toutefois compromettre la productivité des cultures)

Améliorer le stockage de carbone au sol

- En intégrant un nouveau couvert d'inter-culture dans la rotation et,
- En augmentant la biomasse produite par les couverts d'interculture déjà intégrés lors du projet initial.

Mathieu note par ailleurs qu'en vertu de la méthode LBC-GC, les leviers qui améliorent le stockage de carbone par le sol lors du renouvellement du projet bénéficient d'un abaissement du rabais associé au risque de non-permanence. Celui-ci passe en effet de 20 % à 10 % (Tableau 1).

1. Dans l'éventualité où le projet initial a été réalisé sur la base d'un scénario générique, la méthode « Grandes Cultures » du Label Bas Carbone requiert de se baser sur un scénario spécifique lors de son renouvellement.

Fort de ce constat, Mathieu s'intéresse un peu plus précisément à **l'ensemble des rabais** qui sont recensés dans la méthode « Grandes Cultures ». Ce travail aboutit au tableau qui suit.

Nature du rabais	Modalités	Pourcentage de déduction
Scénario de référence*	Recours à la référence générique	10 %
	Recours à la référence spécifique	0%
Risque de non-permanence du stockage de carbone par le sol	Non-renouvellement du projet	20%
	Renouvellement du projet : maintien volontaire / du à une évolution réglementaire	10%
Incertitude des données d'entrée RE combustibles	Consommation estimée et/ou répartition de la consommation entre plusieurs ateliers (élevage et grandes cultures par exemple) de l'exploitation	5%
	Consommation réelle de l'exploitation	0%
Incertitude des données d'entrée RE stockage	Choix des données météo	0 ou 2.5 %
	Choix des données pour le calcul du stock de carbone initial	0 à 5 %
	Choix des données sol : pH, CaCo3, argile, rapport C/N	0 à 5 %
	Choix des données « biomasses des cultures principales ou intermédiaires »	0 à 5 %
	Choix des données « quantités et composition des MAFOR »	0 à 5 %
Additionalité économique*	Sans démonstration effective	20%
	Avec démonstration effective	0%

RE : Réductions des émissions de GES

Pour plus de détails : Tableau 16 de la méthode « grandes Cultures » du LBC (V1).

*Les rabais « Scénario de référence » et « Additionnalité économique » sont à appliquer sur l'ensemble des RE du projet.

Les autres rabais sont en revanche spécifiques et à appliquer uniquement sur le stockage de carbone par le sol et/ou aux RE combustibles et stockage.

Etant donné que Benoît, Mathieu et les 8 autres agriculteurs du projet peuvent fournir des données et des informations précises pour effectuer les calculs de gain carbone nécessaires, aucun rabais ne leur est appliqué à l'exception du risque de non-permanence en lien avec le stockage de carbone par le sol.